L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN 20 JUILLET 1884. Entre les rues Bienville et Conti.

FEUILLETON.

LE Mariage de Gérard

PAR

André Theuriet

[Suite]

—Mademoiselle, commença brusquement le chevalier, je suis M. de Seigneulles—Hélène s'inclina.—Je n'ai jamais transigé avec mon devoir, continua-t-il, et, bien que dans cette malheureuse affaire vous ayez eu les premiers torts....

—Monsieur, interrompit-elle avec vivacité, vous êtes cruel!.. Je me suis assez punie moi-même en me séparant de tous ceux que j'aime, et vous devriez m'épargner des reproches, même mérités.

Le chevalier eut un mouvement de surprise. La charmante voix d'Hélène le pénétrait malgré lui, et amollissait d'une étrange façon les dures fibres de ce cœur résistant comme le vieux chêne. Il releva les yeux, et ne put s'empêcher d'admirer l'attitude digne et simple de la jeune fille. Il s'était attendu à des airs évaporés, à des récriminations ou à une scène de larmes, et il restait étonné de la contenance à la fois fière et résignée de son interlocutrice.—Laissez-moi finir, reprit-il, vous ne m'avez pas compris. Votre conduite personnelle ne me regarde pas, mais j'ai le devoir de m'inquiéter de celle de mon fils et de réparer ses sottises. Je suis gentilhomme, et je tiens à l'honneur de ma famille.

—Pardon, Monsieur, dit Hélène, je ne comprends pas davantage.

—Je vais m'expliquer plus clairement, répliqua le chevalier impatienté du peu de perspicacité de mademoiselle Laheyrard, et, comme il n'avait pas l'art des nuances, il ajouta d'un air grognon:—Mon fils vous a fait du tort, et nous vous devons un dédommagement.

—Un dédommagement! murmura Hélène en le regardant avec stupéfaction.

—Oui, poursuivit-il, si dur que soit le sacrifice, nous avons, nous autres, l'habitude de payer nos dettes sans marchander.

Cette fois, la jeune fille trembla d'avoir compris; elle crut que M. de Seigneulles s'était mis en tête de lui offrir une compensation pécuniaire pour prix de son départ de Juvigny. Le rouge lui monta aux joues, et avec cette promptitude de parole qui lui était naturelle:—Ai-je bien entendu? balbutia-t-elle indignée, que signifient ces mots de dette et de paiement? Seriez-vous venu me proposer un marché?...

—Hein? murmura M. de Seigneulles.—Ces derniers mots avaient réveillé toutes ses préventions. Il conservait à l'égard des Parisiens les méfiances du provincial qui craint toujours d'être dupe. Le naturel soupçonneux et finassier du Lorrain reprit le dessus. Il songea qu'il avait peut-être affaire à une de ces matoises personnes qui ne crient bien haut que pour donner plus de prix à leur résistance, et il résolut d'éprouver Hélène.—Il scruta de ses petits yeux gris les clairs regards de la jeune fille.

—Et quand cela serait? reprit-il avec aplomb.

—Ce serait pour moi la pire des punitions.

—Ainsi vous refuseriez mes offres, quelles qu'elles fussent?

—Oui certes, s'écria Hélène avec emportement, il faut que vous me jugiez bien mal! Je ne suis pas noble, mais j'ai le cœur aussi haut placé que vous autres... Pas un mot de plus, Monsieur, veuillez vous retirer.

Elle fit quelques pas vers la porte. Le chevalier, fort confus, mais enchanté intérieurement, la regardait avec une bienveillance croissante.—Mais, sangrebleu! grommela-t-il, vous ne pouvez pourtant pas m'empêcher de réparer les offenses de mon fils?

—On n'offense pas les gens parce qu'on les aime, répondit-elle avec un sourire attristé, et les torts dont vous parlez sont imaginaires.

—Imaginaires? pas tant cela, puisqu'ils vous ont forcée de quitter Juvigny.

—Ce départ était projeté depuis longtemps, et je n'ai fait que l'avancer de quelques semaines.

—Mais vous êtes partie... compromise.

—Aux yeux de quelques personnes qui me haïssent, peut-être; mais à mes yeux et à ceux de mes amis, nullement.... Eh quoi? parce que j'ai aimé quelqu'un honnêtement, et parce que je me suis éloignée pour ne pas être un sujet de trouble dans la famille de celui que j'aimais, je serais compromise? Non, Monsieur, ma conscience est en repos, et mon honneur est intact.

—Pardon, murmura le chevalier, ce n'est pas ce que disent là-bas vos meilleurs amis.

—Et que peut-on dire? s'écria Hélène étonnée.

—On prétend, commença-t-il... mais la chose n'était pas commode à expliquer; il s'arrêta, regarda un moment la charmante figure de la jeune fille, son front intelligent, ses yeux si limpides et si sincères, sa bouche si spirituelle, dont les lèvres pures et fermes semblaient n'avoir jamais laissé passer un mensonge. Le pauvre chevalier se sentit de plus en plus embarrassé.—Pardonnez-moi, reprit-il de sa voix la moins rude, si je m'appesantis sur ce sujet délicat; mais je suis venu ici pour parler franchement. On est convaincu à Juvigny que mon fils,—et j'en rougis en vous le disant,—que Gérard n'a pas craint de vous compromettre gravement, et que, si vous avez quitté la ville, c'était pour cacher une faute....

A mesure qu'il parlait, les yeux d'Hélène semblaient s'agrandir démesurément; elle rougit d'abord, puis tout à coup devint très pâle, sa gorge était serrée et ses lèvres blanches frémissaient. Ne pouvant articuler un mot, elle fit un geste pour supplier le chevalier de s'arrêter; puis elle s'assit près de la table, la figure bouleversée et le regard fixe.—Moi!... moi!... murmura-t-elle.

M. de Seigneulles, inquiet, la regardait, et commençait à regretter de lui avoir parlé si rudement. L'ancien garde du corps s'était trouvé plus à l'aise en 1830, en face des barricades, qu'en tête à tête avec cette jeune fille abîmée dans sa douleur muette. Il y avait une telle sincérité dans l'exclamation d'Hélène, une telle expression d'honnêteté dans tous ses traits, que le chevalier eut honte d'avoir cru si facilement aux bavardages de Juvigny.

—Mademoiselle! hasarda-t-il timidement.

Hélène tressaillit.—O mon père! pauvre père! s'écria-t-elle.—La pensée du désespoir de M. Laheyrard, s'il apprenait cette calomnie, souleva brusquement les flots de douleur qu'elle essayait de comprimer. Sa poitrine se gonfla, ses yeux se mouillèrent, et elle éclata en sanglots. C'était un de ces chagrins naïfs et désordonnés comme en ont les enfants, un orage de larmes qui menaçait de ne plus s'arrêter. M. de Seigneulles se sentait remué par cette scène de désolation. Se souvenant de l'après-midi où il avait été témoin de la tendresse de la jeune fille pour son père, il se rappela combien cet amour était touchant, il comprit tout ce qu'il y avait de douloureuse angoisse dans ce cri poussé par Hélène.

—Sa première pensée a été pour son père, songea le chevalier, décidément je l'avais mal jugée.—Il se rapprocha d'un air repentant et attendri. Au même instant, la jolie tête blonde d'Hélène, cédant au poids de cette affliction trop lourde, se renversa en arrière, et M. de Seigneulles crut qu'elle allait se trouver mal. Eperdu, ne sachant plus que faire, l'inflexible chevalier s'agenouilla précipitamment devant la jeune fille, et soudain, courbant son altière tête grise, avec les précautions minutieuses et tendres d'un père pour son enfant malade, il déposa un baiser sur la main de mademoiselle Laheyrard.

—Pardon! dit-elle à travers ses larmes, ça été plus fort que moi... Le coup était si violent et si inattendu! J'ai tout de suite songé au mal que ces méchancetés feraient à mon père... J'ai donc été bien étourdie pour qu'on ait pu imaginer une pareille chose?... Je vous en prie, monsieur! ne croyez pas que je me sois oubliée à ce point. L'amour de votre fils pour moi a toujours été aussi dévoué que respectueux, je vous le jure, et lui-même vous l'affirmera... Pourquoi ne vous l'a-t-il pas dit déjà?

—Pourquoi? murmura le chevalier confus, dame! c'est que je ne l'ai pas laissé parler; je me suis emporté comme une soupe au lait, et je suis parti.... Mais, reprit-il gravement, sa parole est inutile, je vous crois, mademoiselle, et je mets à vos pieds mes plus humbles excuses.

Hélène essuya ses yeux humides, et s'apercevant tout à coup que le chevalier avait un genou en terre, elle lui tendit la main pour le forcer à se relever.—Vous n'avez pas d'excuses à me faire, monsieur de Seigneulles, c'est moi qui ai à vous demander pardon d'avoir follement troublé votre repos et contrarié vos désirs.

Le chevalier fit un superbe geste d'abnégation.

—Il faut être indulgent avec moi, poursuivit-elle en tournant vers lui ses grands yeux, j'ai été si mal élevée! Quand je suis arrivée à Juvigny, je me figurais que tout m'était permis,—ma mère s'occupait à peine de moi,—et mon père, ajouta-t-elle avec un pâle sourire, n'était pas sévère comme tant d'autres... Il m'a terriblement gâtée!

—Aussi, vous l'aimez, lui! soupira M. de Seigneulles.

—Oh! oui, et une de mes tristesses de chaque jour, c'est de ne pouvoir plus l'embrasser comme autrefois.

—Patience, vous vous dédommagerez au retour.

Hélène secoua tristement la tête.—Je ne retournerai plus à Juvigny, dit-elle d'une voix ferme.

—A d'autres! s'exclama le chevalier, je vous y forcerai bien.

—Vous, Monsieur?... Elle le regardait avec stupéfaction.

—Moi, certainement.... Vous imaginez-vous que je me sois fait cahoter huit heures dans ce maudit chemin de fer uniquement pour venir vous tirer des larmes? Ne comprenez-vous pas pourquoi je suis ici?

La figure d'Hélène s'éclairait peu à peu, et la stupeur y faisait place à une émotion qui n'avait plus rien de pénible.—Mais, Monsieur, balbutia-t-elle, je crois,.. je ne sais...

—N'aimez vous plus mon fils?

Elle rougissait, et ses lèvres s'agitaient sans trouver une parole.—Ne me répondez pas! s'écria le fougueux chevalier, attendez je reviens!

Il s'élança hors de la chambre, descendit quatre à quatre l'escalier et alla retrouver Gérard qui se morfondait en proie à toutes les transes de l'attente.—Suivez-moi! commanda M. de Seigneulles d'un ton impétueux.

Le jeune homme et son père remontèrent lentement l'escalier, au grand ébahissement des pensionnaires curieuses de l'institution Le Mancel. Quand ils furent dans la petite chambre où Hélène debout et tremblante, se demandait si elle avait rêvé, le chevalier s'inclina respectueusement devant elle:—Mademoiselle, dit-il, j'ai l'honneur de vous demander votre main pour mon fils, Gérard de Seigneulles; puis, se retournant vers son fils:—Allons, Monsieur, ajouta-t-il, baisez la main de votre fiancée.

Il y eut un cri, un double cri de joie dans la petite chambre de la pension. Gérard s'était précipité sur les mains d'Hélène et les couvrait de baisers; le soleil lui-même se mettait de la fête, le brouillard d'octobre s'était déchiré, et un gai rayon clair, passant à travers les rideaux, courait sur les boucles blondes de la jeune fille, sur les pétales de la rose épanouie et sur la tête de Gérard, incliné devant celle qu'il aimait. Dans un coin, l'austère chevalier contemplait cette scène d'amour, écoutait le bruit des caresses et sentait un singulier enrouement le prendre à la gorge... Il vit le moment où les pleurs allaient lui monter aux yeux, et, honteux de cette émotion envahissante, il essaya de la renfoncer dans sa poitrine avec un juron:—Sangrebleu! grommela-t-il.

Cette exclamation fit relever la tête à Hélène; arrachant ses mains aux caresses de Gérard, elle lui montra son père avec un rapide signe des yeux. Le jeune homme comprit, s'élança vers le vieux gentilhomme qu'il serra dans ses bras, et, pour la première fois une étreinte de véritable et chaude tendresse unit M. de Seigneulles et son fils....

L'émoi fut grand à Juvigny, quand les curieux qui flânaient devant l'hôtel de la Rose d'Or, attendant l'arrivée de l'omnibus du chemin de fer, en virent descendre un matin, Gérard suivi d'Hélène et du chevalier. M. de Seigneulles, rajeuni de dix ans et se redressant de toute la hauteur de sa taille, offrit galamment le bras à Hélène; Gérard, dont la figure radieuse annonçait le bonheur, se tint à côté de la jeune fille, et tous trois gagnèrent lentement la ville haute par la montée de l'Horloge, tandis que les boutiquiers se penchaient sur le pas de leur porte pour les voir passer. L'attitude respectueuse du chevalier et le visage épanoui de Gérard indiquaient assez clairement quel serait le dénouement de toute cette aventure; mais si quelque esprit fort eut encore conservé des doutes, les mines triomphantes de madame Laheyrard au lendemain du retour de sa fille auraient suffi pour les dissiper. La femme de l'inspecteur éclatait dans sa peau, tant la vanité l'avait prodigieusement gonflée; son humeur loquace ne pouvait plus se contenir et se répandait en confidences banales et bruyantes. Par un revirement assez fréquent dans le monde des petites villes, où l'on est fort courtisan du succès, les préventions amassées contre Hélène firent place à un subit engouement. Ce fut à qui protesterait bien haut contre l'absurdité des calomnies publiées sur son compte, et chacun voulut avoir, dès le premier jour, prédit l'heureuse conclusion des amours de Gérard; Magdelinat lui-même se flatta d'y avoir aidé. Comme un bonheur ne vient jamais seul, la nouvelle du mariage d'Hélène acheva de triompher des scrupules de madame Grandfief; elle fit contre fortune bon cœur, agréa Marius pour le mari de Georgette, et de cette façon l'aimable abbé Volland eut la joie de bénir les deux couples l'un après l'autre.

A partir de cette cérémonie, le vernis poétique de Marius, qui n'existait qu'à fleur d'épiderme, s'est écaillé rapidement; les dessous bourgeois ont reparu, et l'auteur des "Poëmes orgiaques" est devenu un honnête philistin, faisant ses quatre repas, se couchant tôt et "dormant fort bien sans gloire." Sous la chaude influence de l'amour d'Hélène et de Gérard, le sombre logis du chevalier s'est aussi métamorphosé; les vieilles maisons où l'on s'aime rajeunissent, et M. de Seigneulles lui-même s'y est senti reverdir; mais le plus surprenant effet de ces deux joyeux mariages, c'est qu'ils en ont déterminé un troisième auquel on ne s'attendait guère, celui de Finoël. De dépit, le bossu s'est décidé à épouser l'adroite et coquette Reine Lecomte. Depuis lors tout lui réussit, il est fort heureux et il a beaucoup d'enfants.

FIN.

Mme X.... va chez son médecin pour le prier de venir voir son fils, un enfant de deux ans qui a des convulsions. L'homme de science déclare ne pouvoir se déranger tout de suite et ajourne sa visite au lendemain.

—Mais au moins, insiste Mme X...., indiquez moi quelque chose qui calmerait un peu les nerfs de mon fils.

—Volontiers, madame, répond le docteur.

Et, distraitement, il rédige une ordonnance qu'il termine par les observations suivantes: Eviter les soucis et les préoccupations. Retrancher le café et les alcools; rechercher les distractions telles que théâtre et voyage. Fumer avec modération.

Maison L. Grunewald.—Cette maison reçoit dans le moment un très vaste assortiment de pianos de tous genres qu'elle vendra à l'occasion des fêtes, à des prix d'une surprenante modicité. La maison Grunewald est trop importante, trop favorablement connue, pour qu'il soit cru ici à une réclame banale, à une annonce faite dans l'unique but d'allécher le public. Ceux de nos lecteurs qui mettront à profit la circonstance pourront faire d'excellents achats. La maison a importé un très grand nombre de pianos Pleyel considérés à juste titre les premiers du monde. Il n'est pas de piano qui convienne mieux dans un climat aussi changeant que le nôtre, c'est le dire de tous ceux qui ont quelque expérience en la matière. M. Grunewald possède aussi des pianos du même fabricant mais qui sont d'occasion, c'est-à-dire de seconde main, pour faire usage de l'expression consacrée. Ces instruments, il va sans dire, sont en vente à des prix presque nominaux.

M. P. Werlein, l'habile et entreprenant marchand de pianos, que chacun connaît, est très justement fier de la position exceptionnelle qu'il s'est conquise dans le commerce des instruments de musique; il est fier surtout de la haute estime dont jouit le piano Mathushek dont il est l'agent spécial. La vente de l'instrument, sorti de cette maison célèbre, ne fait qu'augmenter, tous les jours. Il ne rentre dans sa composition que des fers et des bois de première qualité, et sa fabrication a atteint le dernier degré de la perfection. Les amateurs savent apprécier les efforts faits par cette maison, pour leur fournir un piano modèle et d'une solidité à toute épreuve. Bien des pianos passent pour vieux après une huitaine d'années de service. Le piano Mathushek est aussi solide, et tient aussi bien le son, après huit ans, que le premier jour. C'est l'avis des connaisseurs et des artistes; tous reconnaissent qu'il coûte peu pour le tenir en bon ordre, beaucoup moins que les pianos des autres marques.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

Concours littéraire de 1884.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre, les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 15 juin 1884, jusqu'au 15 février 1885 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes*: ils ne devront pas dépasser 20 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer s'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

POESIE FRANÇAISE ET ANGLAISE AUX ETATS UNIS ET AU CANADA.

Pour les hommes:

INFLUENCE D'UN GRAND CARACTÈRE, EN BIEN OU EN MAL, SUR LA DESTINÉE DES DIFFERENTS PEUPLES.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général, Commissaire de la République Française, a reçu le rapport suivant:

Comité Consultatif
du 4ème Groupe,
Ameublement et accessoires.

La Nouvelle Orléans, le 11 juillet 1884.

Monsieur le Vicomte Paul d'Abzac Consul Général, Commissaire de la République Française à l'Exposition de la Nouvelle Orléans:

Monsieur le Consul Général,

Vous avez bien voulu transmettre au Comité Consultatif du 4ème Groupe les suggestions de Messrs. Durieu et Générelly:

"Monsieur Durieu a proposé que deux commissaires, choisis parmi les membres des comités, soient envoyés en France, à l'aide d'une souscription, afin de s'aboucher directement avec le Gouvernement de la R. F. et les Industriels français."

"Monsieur Générelly demande qu'une circulaire soit rédigée et imprimée à 5 ou 6000 exemplaires et envoyée par la poste aux Chambres de commerce, Fabricants et Artistes de la France."

Tout en considérant ces suggestions comme de bons moyens de propagande en faveur de l'Exposition, le Comité est d'avis, néanmoins, qu'il peut être pris des mesures d'une exécution plus facile, capables de donner des résultats plus effectifs et plus immédiats.

En conséquence, le Comité prend la liberté de soumettre à votre haute approbation les vœux ci-joints.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul Général, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Pour le Comité,
L. LAFARGUE, président.

Comité Consultatif
du Quatrième Groupe
Ameublement et accessoires.

Considérant que l'Exposition Universelle et Internationale qui sera inaugurée le 1er décembre 1884 à la Nouvelle-Orléans, a reçu la sanction et se fait sous les auspices du gouvernement des Etats-Unis, qui lui a accordé une subvention de cinq millions de francs;

Que l'importance des ressources dont elle dispose et la coopération que se préparent à lui accorder les divers Etats de l'Union, le Mexique, les Républiques Espagnoles de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, assurent le succès de cette grande entreprise;

Considérant que l'absence, à l'Exposition de la Nouvelle-Orléans, des produits de l'industrie et de l'art français, si élégants, si appréciés dans le monde entier, constituerait une lacune des plus regrettables;

Que la France a le devoir d'accepter l'invitation d'une ville dont un grand nombre des habitants conservent les mœurs et la langue française comme une précieuse tradition;

Que pour conserver et étendre ses relations commerciales avec les divers pays de l'Amérique, la France doit saisir avec empressement l'occasion qui lui est offerte par l'Exposition de la Nouvelle-Orléans pour prouver qu'elle marche toujours au premier rang dans la voie du progrès;

Qu'en raison de la date prochaine de l'ouverture de l'Exposition, on doit mettre en œuvre sans retard, les moyens considérés comme les plus énergiques et les plus efficaces dans le but d'éclairer les artistes et les industriels français sur l'importance de l'Exposition de la Nouvelle-Orléans;

Le Comité du 4ème Groupe émet les vœux suivants:

Que M. le vicomte Paul d'Abzac Consul Général, Commissaire de la République française, veuille bien solliciter l'envoi à l'Exposition de la Nouvelle-Orléans de quelques-unes des admirables collections artistiques et industrielles du Gouvernement français.

Obtenir du Gouvernement de la République française la nomination d'un comité officiel de patronage, à Paris;

Demander que le Département de la Marine accorde un transport de l'Etat pour porter à la Nouvelle-Orléans les objets destinés à l'Exposition et les ramener en France;

Que M. le Consul Général veuille bien donner aux Comités officieux déjà formés à Paris, sur son initiative, ou en voie de formation, la mission suivante:

Fournir aux Chambres de commerce, aux artistes et aux industriels français tous les renseignements utiles, par l'envoi de circulaires et de documents relatifs à l'Exposition;

Obtenir le concours de la Presse française à Paris et dans les Départements;

Solliciter l'appui effectif de l'Ambassadeur et du Consul Général des Etats-Unis à Paris;

Que M. le Consul Général signale l'existence des comités constitués à Paris à M. le Directeur Général de l'Exposition, en le priant de donner pour instructions à ses représentants et délégués, d'agir de concert avec ces comités dans la propagande active qui doit être faite en faveur de l'Exposition.

Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1884.

Pour le comité:
L. LAFARGUE, président.

Exposition de la Nlle Orléans.
Comité—Groupe 3.

Nlle-Orléans; 12 juin 1884.

M. le Consul Général.

A une réunion du Comité que j'ai l'honneur de présider, les propositions soumises par MM. A. Durieu et Générelly ont été prises en considération et discutées. Après mûr examen, le comité s'est prononcé unanimement en faveur de la proposition de M. Générelly, savoir:

Qu'une circulaire soit rédigée et imprimée à 5 ou 6000 exemplaires, et envoyée, par la poste, aux Chambres de Commerce, fabricants et artistes de la France.

Le comité exprime le vœu que le Gouvernement de la R. F. adopte les mesures nécessaires pour assurer la représentation de l'Etat comme exposant, qu'il nomme un comité officiel de patronage à Paris; et que le Département de la marine accorde un navire de l'Etat pour porter à la Nouvelle-Orléans et rapporter en France les objets exposés.

L'attention du comité a été donnée à la liste des articles compris sous la désignation de 3ème Groupe dans le catalogue de l'exposition; le résultat de son examen formera le sujet d'un rapport qui vous sera adressé à bref délai.

Respectueusement soumis,
Le Président du Comité,
A. SCHREIBER.

Compagnie Générale Transatlantique,
Agence de la Nouvelle Orléans,
le 12 juillet 1884.

Monsieur le Consul Général,

Je m'empresse de porter à votre connaissance l'extrait suivant d'une lettre qui m'est adressée par Monsieur le Président de la Cie Gle Transatlantique, en date du 27 juin dernier;

"Nous avons écrit à M. le Comte de Dillon "Président du Comité pour l'Exposition de la "Nouvelle Orléans, pour l'informer que, désireux de contribuer pour notre part au succès "de la Section Française en facilitant l'expédition de nos produits nationaux, nous consentons à une réduction de 50 0/0 sur le prix de "notre tarif pour le fret des marchandises destinées à figurer à l'Exposition de la Nouvelle "Orléans."

Veuillez agréer, Monsieur le Consul Général, mes salutations respectueuses.

(Signé) A. SCHREIBER.

A Monsieur le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général, Commissaire de la République Française.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition:

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traités avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droit d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégat, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé........

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées.... .. Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes......

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel......

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition ....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé: E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance aussitôt que possible, avec le Directeur Général........ (ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale de l'Exposition. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur Général aux Commissions étrangères....... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis....

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

Approuvé: ED. RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

M. Hudson, président du comité étranger de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans, vient, par une lettre dont le texte suit, de convoquer les consuls des puissances étrangères à la Nouvelle-Orléans, à une réunion à la Direction Générale de l'Exposition, pour aujourd'hui, vendredi.

Exposition Universelle de l'Industrie et Centenaire du Coton.

Nlle-Orléans, 7 juillet 1884.

Monsieur,

M. E. M Hudson, Rapporteur, me charge de vous dire que le Comité Etranger, nommé par le Bureau de la Direction de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton, afin de conférer avec les consuls étrangers de cette ville, sollicite votre présence à une assemblée qui sera tenue aux bureaux de la Direction No 74, rue Baronne, vendredi prochain, 11 du courant, à 3 heures P. M.

L'objet de cette conférence est d'assurer les meilleurs efforts officiels de tous les consuls résidents en vue de propager dans leurs contrées respectives les renseignements les plus complets concernant l'étendue et l'importance de l'Exposition, comme aussi d'assurer à cette entreprise l'appui officiel de leurs gouvernements.

Nous désirons vivement l'honneur de votre présence, afin de connaître vos vues sur ce sujet et recevoir les suggestions que vous jugeriez convenables.

Le Bureau de la Direction a exprimé son intention de faciliter, autant qu'il lui sera possible, en donnant tous les renseignements, tous les efforts que vous serez à même de faire en cette circonstance.

J'ai l'honneur d'être, très respectueusement, votre obéissant serviteur,

SAM'L MULLEN,
Secrétaire.

M. le Vicomte Paul d'Abzac, Consul Général de France et Commissaire de la République Française.

Selon informations reçues par mot journal le *Temps*, de Paris, est disp, le à publier tous documents et renseignements ayant pour objet de faire ressortir l'importance de l'Exposition Universelle de la Nlle-Orléans. J'ai l'honneur d'en adresser mes remerciements à MM. les éditeurs du *Temps*.

Un comité franco-louisianais se constitue en ce moment à Paris avec la coopération de MM. A Gauert, ancien magistrat, (Cercle National, 5, Avenue de l'Opéra); Charles Bal, 15 Avenue Kleber; Paul Brierre, de la maison Lafargue et Brierre, de la Nlle-Orléans et de Paris (5 rue de Laval); etc.

Je prie MM. les Présidents des comités consultatifs organisés par moi, sur la demande des délégués de la colonie, de vouloir bien me remettre leurs rapports dans le plus bref délai possible.

En vue de donner un témoignage de courtoisie à la République Française, qui, la première de toutes les nations d'Europe, a nommé un Commissaire à l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans, le Comité de Direction vient de souscrire 100 abonnements de six mois à des journaux franco-américains, qui seront servis gratuitement à nos principales Chambres de Commerce de France ainsi qu'à un certain nombre de Sénateurs, de Députés, d'Administrations et de particuliers.

Le Comité de Direction vient de faire traduire en français le programme de récompenses de l'Exposition Horticole, qui promet d'être remarquablement intéressante en raison du voisinage des pays tropicaux.

Le document relatif aux formalités consulaires et douanières auxquelles doivent se soumettre les exposants va aussi être traduit en français.

Le Consul Général Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, nearly 57 years ago and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three month $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning:

Per annum, $3; six months, $1 50; three months, 75 cents.

ASSURANCES.

Troisième état de situation annuel DEPUIS LA REORGANISATION Compagnie d'Assurances du CROISSANT, de la Nouvelle-Orléans.

Pour l'année expirant le 31 décembre 1883.

Ressources.

Primes sur l'incendie	$829 010 75	
Primes sur les mers	38,829 69	
Primes sur les rivières	82,868 34	$950,708 78
Déduire:		
Réassurances	$96,312 70	
Primes remboursées	102,165 19	
Réserves pour les primes non échues	148,500 00	346,977 89
		$603,730 89
Ajouter intérêts et loyers		29,167 43
Revenu net		$632,898 32

Débours.

Pertes sur l'incendie	$325,741 47	
Pertes sur les mers (moins le sauvetage)	13,629 59	
Pertes sur les rivières (moins le sauvetage)	25,485 94	
Pertes actuelle-payées	$364,857 00	
Dépenses générales	60,896 08	
Taxes et licenses	20,653 84	
Bab ock. corps de sauvetage et bureau des réassurances	3,959 28	
Commissions et réfactions	110,516 72	
Débours totaux		$560,882 92
Profits nets		$72 115 40

L'actif de la compagnie est comme suit:

35,000 E. U. 4 pour cent bons à 24	$539,400 00	
5,000 consol. ville de la N. O. à 1 03 1/2	36,325 00	
15,000 Etat du Mississippi à au pair	15,000 00	
Divers bons et actions locaux	9 720 00	
Immeubles	79,000 00	
Installations et meubles de bureau (ajouté 1883) compris prêts et (surveys)	10,000 00	
Prêts et nantissements	76,888 26	
Prêts sur bons et hypothèques	60,029 26	
Billets à recevoir pour primes	4,859 00	
Jugements et réclamations	9,000 00	
Dû des réassurances: esintérêts	9,930 93	
Primes voie de collect	47,171 06	
Primes aux mains des agent	15,309 55	
Comptant en caisse	111,807 19	$1,027,031

Le passif de la compagnie est comme suit:

Capital	$500,000 00	
Comptes à payer	216,135 55	
Dividendes non payés (au mois de janvier 1884)	19,251 60	
Réserve pour les pertes non ajustées et non acquittées	40,000 00	
Réserve pour les risques non échues	148,500 00	
Toutes autres dettes	2,144 65	$1,025,031 86

Après examen, l'évaluation de l'actif est jugée exacte par le Comité de Finances.

S. H. KENNEDY, chairman.
U. Marinoni, G. W. Sentell,
R. F. W. Bachman, Chas Newman.

En vertu de la charte de cette compagnie, les réductions sont faites au moment du paiement des comptes. Ces réductions sont faites sous le titre de "débours."

L'intérêt usuel de 10 pour cent a été payé tous les trimestres aux actionnaires.

L'exposé qui précède est juste et correct; il est relatif aux affaires de la compagnie et en donne la vraie situation.

W. R. LYMAN, Président.
CHAS. E. RICE, Secrétaire.

Fait et sousorit, sous serment, devant moi, ce 19me jour de janvier, 1884.
ANDREW HERO, Notaire Public.

DIRECTEURS EN 1884
Elus le 10 Décembre 1883.

JOSEPH BOWLING,	SAM'L H KENNEDY;
GEO W. SENTELL,	ALFRED MOULTON
W. B. CONGER,	W. R. LYMAN
U. MARINONI,	CHAS. H. DOLSEN,
JOHN CALDER,	A. H. SIEWERD,
S. C. COULON,	HARRY L. FLASH,
WM. A. PHELPS,	J. J. REISS,
LOTIS PRADOS,	LUCIEN DELERY,
CHAS NEWMAN,	N. D. WALLACE,
SIGMUND KATZ,	M. GILLIS,
R. F. W. BACHMAN,	C. K. DAVID,
WM. GARIG,	A. ROSENFELD,
JOHN D. FISHER,	CHAS [illegible]
JOSEP SOHN,	CHA[illegible]
JAMES T. RODD.	

Compagnie d'Assurances des FACTORS AND TRADERS, 49 rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1884.

Les Directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'exposé suivant de ses affaires pour les vingt mois finissant le 31 décembre 1883:

Primes—		
Sur les risques d'incendie	$713,177 06	
Sur les risques de rivières	160,393 28	
Sur les risques de mer	29,249 62	
Primes non échues de 1882	76,079 00	$987,898 96
Déduire—		
Primes non échues	168,576 89	
Primes remboursées	66,902 94	
Réassurances	120,080 49	350,560 12
Primes nettes gagnées		$637,338 84
Ajouter—		
Intérêt sur les placements	72,677 83	
Sauvetage reçu	6,161 48	78,839 31
Revenu net		$716,173 15
Déduire— Pertes sur l'incendie $251,958 22; Rivières 71,952 45; Mer 21,913 99	$345,824 66	
Réfactions	67,942 33	
Commissions	55,781 34	
Dépenses générales, impressions et fournitures de bureau	83,337 48	
Bureau des Réassureurs	9,149 65	
Taxes d'Etat et de Ville	58,462 05	620,497 59
Balance		95,680
Ajouter profits et pertes, gain dans les valeurs sur le marché, sur les placements		98,692 26
		$194,372 82
Intérêt payé en novembre 1882	$50,000 00	
Intérêt payé en juillet 1883	66,665 40	116,665 40
		$77,707 42
Pertes non payées		79,430 55

La compagnie a l'actif suivant:

Comptant en caisse	$169,016 57
Comptes en voie de collection	159,595 98
Billets à recevoir, notes en nantissement	27,595 72
Billets à recevoir, billets à primes	5,983 39
Billets à recevoir, billets hypothécaires	104,127 07
Actions de banque et autres, valeur du marché	42,966 00
Bons des Etats-Unis, valeur du marché	194,762 00
Bons de ville et d'Etat, valeur du marché	209,000 00
Immeuble	166,000 00
Installation et meubles de bureau	4,500 00
Dû au sauvetage	12,500 00
Faisant un total de	$1,096,036 73

qui précède est une copie vraie et exacte de de la compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOMAS F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait et signé sous serment pardevant moi, 17ème jour de janvier 1884.
(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

Directeurs.

Rohn I. Noble,	John Chaffe,
Richard Milliken,	Sam'l Friedlander
Sa M. Walmsley,	A. H. May,
Samuel H. Boyd,	Wm J. Behan,
L. F. Eshleman,	Chas Chaffe,
C. C. Jurey	Wm Hartwell,
J. Leeds,	A. T. Lamb,
Louis Bush,	A. Brittin,
John I. Adams,	R. T. Buckner,
Chas E. Black,	O. Hopkins,
Jno. V. Richards,	Thomas Day,
Sam'l Delgado,	John P. Richardson
Jas T. Rodd.	

19 janv—1m

[illegible] des Fair Grounds

Station de départ: rue du Canal, ... Parcours: (cars verts) ... Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à ... et de là à la station d'arrivée. Les cars bleus suivent la même route; seulement, au lieu de tourner dans la rue Broad ils suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St-Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station ..., en passant devant la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue Sauvage.—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St Pierre, et principalement par la rue ... jusqu'à la [illegible]

Les Bitters de Hostetter répondent admirablement aux besoins du touriste, au voyageur de commerce et au colon: ils fortifient, en effet, les organes digestifs, relèvent l'énergie physique et rétablissent la santé. Ils préviennent les fièvres et la malaria, la constipation et la dyspepsie; ils stimulent l'action des reins et de la vessie, enrichissent et purifient le sang. Les personnes accablées de lassitude, physique ou mentale, trouvent dans leur emploi force et agrément. A vendre par tous les pharmaciens et les marchands en général.

BISCUITS DÉPURATIFS DU DOCTEUR OLLIVIER
Maladies Contagieuses
RÉCOMPENSE NATIONALE DE 24,000 FR.
[illegible]

E. FOUGERA et Cie. New-York

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Quatorzième Etat Annuel.

Nouvelle Orléans, ce 18 janvier 1884.

Conformément à sa Charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1883:

Primes sur risques de feu		$499,634 93
Primes sur risques de mer		98,191 53
Primes sur risques de rivière		23,466 14
		$621,292 60
A ajouter — Primes non acquises de 1882 acquises en 1883		140,426 00
Total des primes		$761,718 60
A déduire — Primes sur risques non terminés	$158,474 00	
Primes remboursées	5,255 02	163,732
Primes nettes acquises		$597,986 58
A ajouter—Intérêts et profits et pertes		14,137 13
		$612,123 71
Pertes payées sur les risques de feu	$263,759 05	
de marine	46,308 83	
de rivières	4,144 62	
Pertes non ajustées	20,000 00	
	334,211 90	
Réassurances	106,410 33	
Réfaction (Rebate)	24,296 26	
Commission d'Agences	69,825 88	
Dépenses d'Agences	9,486 69	
Taxes et Licences	3 544 08	
Dépenses de Bureau	28,278 31	
Dépenses casuelles	3,781 53	579,834 99
Bénéfice net		$32,288 72
En moins — Dividende d'intérêts pour le 1er semestre de 1883, cinq pour cent, déclaré au 30 juin 1883		15,000 00
Balance des Bénéfices		$17,288 72

ACTIF.

200,000 Bons des Etats Unis 3 0/0, 70,000 Bons des Etats Unis 4 0/0	$289,000 00
Argent en caisse	55,901 31
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississipi	15,000 00
Primes en voie de recouvrement	54,102 37
Entre les mains d'agents aux Etats Unis et en Europe	37,953 87
Propriétés foncières	1,500 00
Prêts sur hypothèques	63,808 20
Effets à recevoir	3 368 32
Actions	3,840 00
Valeur de la balance du dépôt dans la New Orleans National Banking Association	5,119 68
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$532,091 75

PASSIF.

Capital payé en plein	300,000 00	
Fonds de réserve	34,208 53	
Dividendes non réclamés	2 125 50	
Pertes non réglées	20,000 00	
Primes sur risques non expirés	158,474 00	514,803 03
Surplus		$17,288 72

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
LEON SERÉ, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 18 janvier 1884.

G. LeGARDEUR, Jr., Notaire.

...nue le 18 janvier 1884, il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de CINQ pour cent (5 0/0) pour le second semestre du capital de l'Association.

LEON SERÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS

HENRY ABRAHAM,	TH. BRIERRE,
PIERRE LANAUX,	THOS. WILTZ,
HY. TREMOULET,	DAN'L WENDLING,
E. W. HUNTINGTON,	JOHN THIBAUT,
A. DENIS LANAUX,	J. B. VINET,
A. LAMBERT,	G. LANAUX.

Vin de Quinquina Ferrugineux AU MALAGA de GRIMAULT & Cie pharmaciens à Paris

Ce vin contient le quinquina qui est le plus puissant tonique de la matière médicale, et le Phosphate de fer, le régénérateur des forces épuisées et du sang appauvri. On l'emploi avec succès contre les *Pâles couleurs*, *l'Anémie*, *l'Irrégularité de la menstruation*, le *Manque d'appétit* et les *Douleurs d'estomac* auxquelles les femmes sont souvent sujettes.

Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

SANTAL MIDY

L'essence de santal citrin de Bombay, absolument pure, contenue dans ces capsules, est beaucoup plus active que le *Copahu* et le *Cubèbe*. Elle supprime l'emploi des injections et arrête en trois jours l'écoulement le plus douloureux et le plus invétéré, sans fatiguer l'estomac, et sans communiquer d'odeur aux urines.

Dépôt: Phie L. MIDY, 113, r. du Fg-St-Honoré, Paris
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

[illegible] gare du chemin de fer de Jackson.

Station de départ: Rue Magnolia, près de la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato jusqu'à Carondelet, Carondelet à Bourbon jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, Shore district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. D'où on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St. Charles, ... Walk, la rue Dryades et la rue [illegible]

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie		$255,251 36
Sur les risques maritimes		17,931 68
Sur les risques de rivières		20,305 94
Primes totales		$293,488 98
Moins les primes non échues		71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai 1884		$222,248 98
Pertes payées—		
Sur les risques d'incendie	$105,667 03	
Sur les risques maritimes	6,553 87	
Sur les risques de rivières	6,104 92	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	15,843 99	
Réassurances et primes remboursées	21,137 18	$155,306 99
Profits		$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles	$247,045 88
Papiers de ville	2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer	63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements	162,590 32
Billets à recevoir	69,964 67
Primes en collection	21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O.	7,439 50
Actions du Valette Dry Dock	11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane	15,626 25
Comptant	46,280 58
	$648,151 34

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 16ème jour de juin 1884.

JAMES FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS:

P. MASPERO,	J. J. FERNANDEZ,
PAUL FOURCHY,	JOS A. SHAKSPEARE
D. FATJO,	JNO B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	D. A. CHAFFRAIX,
CHAS LAFITTE,	B. W. TAYLOR.

17 juin—

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS,

NO. 104 CANAL STREET.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unearned premiums of the previous year:

On fire risks		$255,251 36
On marine risks		17,931 68
On river risks		20,305 94
Total premiums		$293,488 98
Less unearned premiums		71,240 00
Net earned premiums 31st May, 1884		$222,248 98
Losses paid—		
On fire risks	$105,667 03	
On marine risks	6,553 87	
On river risks	6,104 92	
Taxes and expenses less interests	15,843 99	
Reinsurances and returns premiums	21,137 18	155,306 99
Profits		$66,941 99

The company has the following assets:

Real estate	$247,045 88
City time	2,000 00
Bank, railroad and other stocks	63,914 79
Notes secured by mortgage and pledge	162,590 32
Bills receivable	69,964 67
Premium in course of collection	21,926 85
New Orleans Water Works Co	7,430 50
Stock of Valette Dry Dock Co	11,362 50
Louisiana consols	15,626 25
Cash on hand	46,280 58
	$648,151 34

The company has paid the usual TEN PER CENT interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 16th day of June, 1884.

JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

P. Maspero,	Jno B. Lallande,
M. W. Smith,	J. J. Fernandez,
D. Fatjo,	Paul Fourchy,
Jos. A. Shakspeare,	D. A. Chaffraix,
B. W. Taylor,	Chas. Lafitte.

17 juin—

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR, Nlle-Orléans.
mars—1an

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, des intestins et du foie. Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER agissent directement sur ces organes, et sont spécialement destinées à la guérison des maladies causées par ces désordres, telles que **Constipation, Dyspepsie, Maux de Tête, Dyssenterie**, et une foule d'autres indispositions, pour lesquelles elles sont un remède sûr, prompt, infaillible, et agréable. L'usage général de ces PILULES par un grand nombre de médecins distingués de nos universités, démontre clairement en quelle estime elles sont tenues par la profession médicale.

Ces PILULES sont purement et simplement préparées avec des substances végétales, absolument pures de calomel et autres ingrédients pernicieux.

Une Victime du Mal de Tête nous écrit:

"Les PILULES D'AYER sont pour moi un trésor inestimable. J'en ai toujours une bonne provision. Sujet depuis longtemps à de violents maux de tête, vos pilules seules me procurent du soulagement. Une dose agit sur mes intestins et mon mal de tête disparait. Comme médecine je n'ai jamais rien trouvé d'aussi efficace. C'est donc avec un grand plaisir que j'en fais l'éloge, toutes les fois que l'occasion se présente.

W. L. PAGE, of W. L. PAGE & BRO."
Franklin St., Richmond, Va., 3 Juin, 1882.

Jamais elles n'ont manqué.

"Je me sers depuis longtemps des PILULES D'AYER, jamais elles n'ont manqué de produire l'effet désiré. Nous en avons toujours chez nous une provision, les considérant comme une médecine de famille, sûre, infaillible, et agréable à prendre. Pour la DYSPEPSIE elles sont inappréciables,

J. T. HAYES."
Mexia, Texas, 17 Juin, 1882.

La Constipation guérie.

Le REV. FRANCIS B. HARLOWE écrivant d'*Atlanta, Ga.*, dit: "Pendant quelques années j'ai été sujet à la constipation, et malgré l'emploi de quantités de médecines de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter. Je commençai, il y a quelques mois, à prendre les PILULES D'AYER, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont pris leur fonctionnement régulier, et ma santé est devenue excellente."

Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent du ton et de la vigueur à tout le corps.

PRÉPARÉES PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendues par tous les Droguistes.

Le Rénovateur des Cheveux DE HALL,

VÉGÉTAL SICILIEN.

(Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et flétris, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments requis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause: "Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RÉNOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affaiblies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparait pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.

PRÉPARÉS PAR
R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.
Chez tous les marchands de Médecines.

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL, j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.

HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Écoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon cheri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,

Mrs. EMMA GEDNEY."
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.

JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les droguistes.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraicheur de la jeunesse aux cheveux gris ou flétris, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chûte des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de **Toilette pour Dames**, la VIGUEUR est sans pareille; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. O. P. BRICHER écrit de *Kirby, O.*, 2 Juillet, 1882: "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit: "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Écossais, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1880: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm street, No. 28, Charlestown, Mass.*, 14 Avril 1882, dit: "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes.

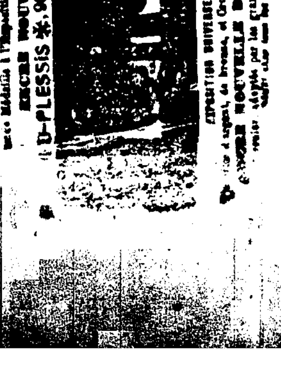

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que **Ulcères, Plaies, Érysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous**, et **Éruptions de la Peau**, sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, et montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières putrides. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait.

Je suis, avec respect,
MRS. ANN O'BRIAN."
148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.

L'écrivain bien connu du *Boston Herald*, MR. B. W. BALL, de *Rochester, N.H.*, écrit en date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER. Au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimulatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les **Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale**, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.

"*Messieurs*. Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des **Scrofules**, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.

A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps la peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer, peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable; et je leur dis ce que je viens de vous conter aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.

A vous sincèrement,
HIRAM PHILLIPS."

La SALSEPAREILLE D'AYER guérit les **Scrofules** et toutes les **Affections Scrofuleuses**. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes, prix $1, six pour $5.

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS

DOSES—*Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.*

Pour la **Constipation**, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour **Indigestion**, ou **Dyspepsie**, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les **Maladies du Foie**, les **Désordres Bilieux**, et la **Jaunisse**, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les **Vers**, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES.

Éruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les **Rhumes et Refroidissements**, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la **Diarrhée** et la **Dyssenterie**, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les **Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie**, et la **Sciatique**, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les **Tumeurs**, l'**Hydropisie**, les **Douleurs des Reins**, et autres désordres causés soit par débilité soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La **Suppression**, et l'**Écoulement Pénible des Menstrues**, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boite les directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.

PRÉPARÉES PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente chez tous les Pharmaciens.

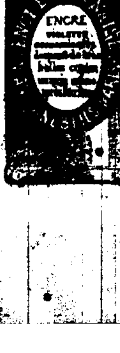

ENCRE JAPONAISE
COMMUNICATIVE

Cette Encre, employée pour tous les usages du Bureau, est la seule donnant des **Copies parfaites** un mois même après l'écriture.

Encre Moderne
Noire en écrivant restant toujours limpide.
MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition de 1878.

Dépôts chez tous les papetiers du monde entier

G. ANTOINE & FILS PARIS